

ALERTE - INFOS

PROF. DE SANTÉ



Vaccination contre la Covid-19 : cotation et rémunération des Médecins et Infirmiers en centres de vaccination

Dans le contexte de crise sanitaire (Covid 19), veuillez trouver ci-après le dispositif de rémunérations des Médecins et Infirmiers mis en place :

Pour cette vaccination, il existe deux modes de rémunération possibles :

- la rémunération forfaitaire à la vacation qui est recommandée (simplicité, adaptée à l'hétérogénéité des situations,...) ;
- la rémunération à l'acte via Sesam-Vitale.

1. REMUNERATION FORFAITAIRE A LA VACATION

▪ Un bordereau à remplir

Le Médecin ou l'infirmière renseigne les dates et heures de ses vacations sur un bordereau spécifique. Le bordereau diffère en fonction du lieu d'intervention :

	BORDEREAUX A UTILISER
Médecins	Bordereau Vacances horaires des médecins libéraux en centres de vaccination ou en établissements médico-sociaux hors EHPAD (Annexe 1)
Infirmiers	Bordereau Vacances horaires des infirmiers libéraux (IDEL) en centres de vaccination ou en établissements médico-sociaux hors EHPAD (Annexe 2)
Médecins / Infirmiers	Bordereau Vacation PS libéraux en EHPAD (Annexe 3)

L'établissement transmettra le bordereau hebdomadaire scanné par courriel à l'adresse suivante :

polepn@cgss-guadeloupe.fr

Les originaux sont conservés par la structure pendant une durée de 33 mois.

▪ Montant de la rémunération

Médecins	La vacation forfaitaire est fixée à 420€ la ½ journée (ou 105€ de l'heure si moins de 4h).
Infirmiers	La vacation forfaitaire est fixée à 220€ la ½ journée (ou 55€ de l'heure si moins de 4h).

Toute heure entamée est due : une intervention d'une heure trente est rémunérée sur la base de 2 heures.



RESTEZ INFORMÉS
24H/24H
EN CONSULTANT
NOTRE SITE



2. REMUNERATION A L'ACTE VIA SESAM-VITALE.

Dans le cas où le professionnel le souhaiterait, une facturation à l'acte est possible.

Pour la facturation en Ehpad, autres ESMS ou en centre de vaccination, un code unique « VAC » a été créé pour suivre la réalisation de la vaccination :

Contexte		équivalence NGAP	Code(s) acte facturé(s)	Tarif métropole (en Euros)	Tarif DOM (en Euros)
Vaccination seule (hors consultation)	Médecin au cabinet	KS	VAC	9,60	9,60
	Médecin en visite	KS + MD	VAC + MD	9,60 + 10	9,60 + 10
	Médecins en visite w-e	KS +MDD	VAC + MDD	9,6+22,60	9,6+23,26*
	Médecin en cabinet w-e	KS + complément F (9,60€ + 19,06€)	VAC	28,66	28,66
	Infirmier en EHPAD, résidence service...	AMI1+ AMI1	VAC	6,30	6,60
	Infirmier en EHPAD, résidence service... w-e	AMI1+ AMI1+ complément F (6,30 € + 8,50€)	VAC	14,80	15,10
Consultation prévacinales eule ou consultation avec vaccination	Consultation	Consultation à 25€	VAC	25	29,60
	Consultation w-e	Consultation à 25€ + complément F (25€ +19,06€)	VAC	44,06	48,66
	Visite médecin	Visite à 25€ + MD	VAC + MD	25+10	29,60+10
	Visite Généraliste w-e	Visite à 25€ + MDD	VAC + MDD	25+22,60	29,60+23,26*
	Visite Spécialiste w-e	Visite à 25€ + complément F (25€ +19,06€)	VAC	44,06	48,66

* Guyane, Réunion et Mayotte : MDD = 23,26€

** Guadeloupe et Martinique : MDD =22,91€

A noter : un forfait de 5,40€ pour la saisie dans « Vaccin Covid » vous sera versé pour chaque injection saisie.

3. REMUNERATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE NON CONNUS DE L'ASSURANCE MALADIE

Un barème national s'applique pour le financement par l'assurance maladie du recours à ces professionnels.

- A titre principal et dans la majorité des situations, la structure qui porte le centre de vaccination contractualise avec le professionnels de santé, assure sa rémunération et se fait rembourser ;
- A titre subsidiaire et dans des situations exceptionnelles, l'ARS peut contractualiser directement avec le professionnel de santé pour en assurer sa rémunération via le fond d'intervention régional.



RESTEZ INFORMÉS
24H/24H
EN CONSULTANT
NOTRE SITE



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Le tarif de remboursement des vacances se fait sur le barème suivant :

ALERTE - INFOS

PROF. DE SANTÉ



	de 8h à 20h	de 20h à 23h et de 6h à 8h	de 23h à 6h, dimanche et jours fériés
Infirmiers retraités ou sans activité	24 €	36€	48 €
Médecins retraités ou sans activité	50 €	75€	100 €
Etudiants en dehors de leurs obligations de stages les Internes	50 €	75 €	100 €
Etudiants ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études médicales	24 €	36€	48€
Etudiants en 3ème année de soins infirmiers	12€	18€	24€

Le tarif de vacation des PS remplaçants (IDEL et médecins libéraux) a été fixé à hauteur des tarifs des vacations des titulaires soit 420 € pour les médecins (460 € le WE) et 220 € pour les IDE (240 € le WE).



RESTEZ INFORMÉS
24H/24H
EN CONSULTANT
NOTRE SITE

Le, 28/01/2021
Votre Caisse d'Assurance Maladie

